



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Edition

Question écrite n° 10916

### Texte de la question

M. Jean-Claude Gayssot demande à M. le ministre de la communication de prendre les mesures nécessaires à l'application de la loi concernant l'interdiction faite à un éditeur de reprendre certains titres parus sous l'occupation nazie. Il lui fait remarquer que, dernièrement, deux publications ont été éditées alors qu'elles entrent dans le cadre défini par cette loi.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite savoir si des poursuites pénales fondées sur l'ordonnance n° 45-250 du 17 février 1945 relative à l'usage des titres de journaux suspendus en application de l'ordonnance du 30 septembre 1944 ont été exercées. Une enquête judiciaire a été diligentée afin de vérifier si des infractions de ce chef ont été commises et si des poursuites sont envisageables à l'égard de leurs auteurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gayssot Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10916

**Rubrique :** Livres

**Ministère interrogé :** communication

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 février 1994, page 564

**Réponse publiée le :** 6 juin 1994, page 2904